



Negoventis
LES FORMATIONS DES CCI
AUX METIERS COMMERCIAUX

Devenez un(e) Conseiller(e) financier(e) efficace !

Programme de la formation

- Banque assurance
- Marketing stratégique et opérationnel
- Elaboration d'un plan d'action commerciale
- Négociation commerciale
- Gestion de projets
- Gestion et analyse financière
- Management des équipes et des hommes
- Anglais commercial

Missions principales

- Mener directement et en autonomie les négociations complexes avec des clients
- Mettre en place des actions commerciales
- Conduire des projets de développement

Publics

- Titulaire d'un diplôme Bac +2 ou d'un certificat de niveau III
- Sens de la relation client
- Tests de positionnement
- Entretien de motivation

Cadre juridique

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation pour vos salariés.

INFOS PRATIQUES

Rentrée : 07 septembre 2015
Durée de formation : 13 mois
Contact : 02 96 78 70 34
jepostuleformation@cotesdarmor.cci.fr

www.cotesdarmor.cci.fr

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

option Banque Assurance

Diplôme reconnu par l'Etat de niveau II – Bac +3
en contrat de professionnalisation

Rythme de l'alternance

- 3 semaines consécutives en entreprise
- 1 semaine au Centre de formation

Rémunération

Le salarié est rémunéré par l'employeur selon son âge et son niveau de diplôme (+10% pour les titulaires du Bac « Technique »)

- 21 ans : 55% SMIC (ou convention collective)
- de 21 à 25 ans : 70% SMIC (ou convention collective)
- de 26 à 44 ans : SMIC
- 45 ans et plus : SMIC exonération des cotisations patronales (sauf AT et MP)

Avantages entreprise

- Possibilité de bénéficier des réductions de charges dites « allègement Fillon » (taux d'exonération moyen de 26 % du salaire brut)
- Aide à la fonction tutorale (dans la limite de 230€ / mois ou de 345€ / mois sur une durée de 6 mois).
- Aide Pôle Emploi d'environ 200 €/mois pour une durée de 10 mois maximum pour les plus de 26 ans
- Aide de 4000€ versée par le Pôle Emploi pour les personnes de + de 44 ans (sous réserve des fonds disponibles)
- Possibilité de signer un contrat dès le 23 décembre 2014 en bénéficiant des avantages du contrat de professionnalisation tout en étant à plein temps dans l'entreprise.